



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEMAINE MONDIALE DE SENSIBILISATION POUR UN USAGE PRUDENT DES ANTIBIOTIQUES : LES EFFORTS ET LES RÉSULTATS DU SECTEUR ANIMAL DANS LA PERSPECTIVE « UNE SEULE SANTÉ »

Du 18 au 24 novembre 2021 se déroule la semaine mondiale de sensibilisation à l'usage prudent des antibiotiques. L'usage d'antibiotiques en médecine vétérinaire a fortement diminué ces dernières années et les efforts réalisés s'inscrivent dans la perspective « Une seule santé ». Fort des progrès déjà réalisés mais conscient des défis qui restent, le secteur animal se réjouit du plan d'action belge « Une seule santé » dans la lutte contre les résistances aux antimicrobiens.

En Belgique, de grands progrès ont été réalisés dans l'usage des antibiotiques chez les animaux grâce à des objectifs de réduction clairs et ambitieux, publiés dans le plan « [Vision 2020](#) » du centre de connaissances concernant l'utilisation d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux (l'AMCRA) en 2014 et également repris dans la [Convention « Antibiotiques » 2016-2020](#) entre les autorités fédérales et les différents partenaires concernés par l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire. Depuis 2011, on a enregistré en Belgique une réduction de l'utilisation de :

- 40,2 % de l'ensemble des antibiotiques
- 70,1 % d'antibiotiques d'importance critique
- 70,4 % d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques

Après une année de stagnation en 2020, le baromètre de Sanitel-Med¹ montre une diminution de la consommation totale en 2021, y compris des antibiotiques critiques et de la colistine.

Le nouveau plan de réduction publié par l'AMCRA, « [Vision 2024](#) », fixe de nouveaux objectifs de réduction pour le secteur animal, objectifs qui ont été repris dans la nouvelle [Convention « Antibiotiques » 2021-2024](#) avec des engagements de la part des secteurs et de l'autorité. Les objectifs de réduction à réaliser d'ici fin 2024 :

1. Objectifs de réduction spécifiques à chaque espèce animale au niveau des exploitations avec 1 % maximum d'exploitations se trouvant dans la zone d'alarme².
2. Réduction de 65 % de l'utilisation totale d'antibiotiques par rapport à 2011.
3. Utilisation maximale d'1 mg de colistine/kg de biomasse.
4. Réduction de 75 % de l'utilisation d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques par rapport à 2011.
5. Réduction de 75% de l'utilisation des antibiotiques critiques par rapport à 2011.

Le plan national d'action « Une seule santé » dans la lutte contre les résistances aux antimicrobiens intègre les objectifs et les actions du secteur animal, de la santé humaine et de l'environnement. Coordinné par le SPF Santé publique, ce plan favorise la collaboration entre les trois secteurs, ainsi qu'entre les divers services publics fédéraux et entités fédérées. Fort des progrès déjà réalisés mais conscients des défis qui restent, l'AMCRA, les autorités fédérales compétentes et tout le secteur vétérinaire et animal se réjouissent des opportunités que ce plan d'action « Une seule santé » pourra offrir pour améliorer la lutte contre l'antibiorésistance.

¹ <https://amcra.be/fr/analyse-de-lutilisation-des-antibiotiques/>

² <https://www.favv-afscab.be/professionnels/productionanimale/antibioresistance/convention/documents/Convenant-AB-2021-2024---Annexe-3---ondertekening-dd20210125.pdf>



L'acquisition de la résistance aux antibiotiques est un phénomène induit par leur utilisation en médecine humaine et vétérinaire. Il est dès lors primordial de veiller à leur usage raisonné et d'encourager la prévention et l'utilisation d'alternatives dans ces deux secteurs, afin notamment de réduire les quantités utilisées.

Le transfert de bactéries résistantes entre l'animal et l'homme, et inversement, en passant également par l'environnement, justifie une approche globale et intégrée, appelée « Une seule santé ».

L'AMCRA, avec le support de l'AFSCA et de l'AFMPS, est la force motrice de plusieurs initiatives lancées dans le domaine de la médecine vétérinaire en Belgique. AMCRA est le centre de connaissances concernant l'usage d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique. AMCRA a pour mission

- 1. de prévenir l'antibiorésistance afin de préserver la santé humaine et animale ainsi que le bien-être des animaux,*
- 2. d'œuvrer pour une réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques et une politique durable des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique,*
- 3. d'analyser, communiquer et sensibiliser. Pour de plus amples informations : www.amcra.be*

Réduction et utilisation raisonnée des antibiotiques constituent les piliers des plans d'action « Vision 2020 » et « Vision 2024 » de l'AMCRA, développés en vue de réduire l'antibiorésistance en médecine vétérinaire en Belgique. En réponse à la nécessité de sensibiliser au bon usage des antibiotiques et afin de guider les vétérinaires dans un choix éclairé en antibiothérapie, l'AMCRA a notamment élaboré des vade-mecum pour les principales espèces d'animaux domestiques. Le choix des antibiotiques tient compte de plusieurs critères, parmi lesquels l'importance de l'antibiotique en question pour la santé humaine.

La « Convention relative à l'usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre l'autorité fédérale et tous les partenaires en vue de lutter contre la résistance antimicrobienne » pour la période 2021-2024 a été signée par le gouvernement fédéral représenté par les ministres de la Santé publique et de l'Agriculture, les organisations sectorielles pharma.be, ABS, BFA, Boerenbond, FWA, les organisations sectorielles (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations de vétérinaires UPV, VeDa et SAVAB-Flanders, les conseils régionaux de l'Ordre des Vétérinaires (CRFOMV en NGROD), les associations de santé animale ARSIA et DGZ, les gestionnaires de cahiers des charges Belbeef, Belplume, Belpork, BVK asbl, Codiplan, MilkBE et Registre AB, ainsi que l'AMCRA. Une synthèse des résultats et des activités de la Convention « Antibiotiques » peut être consultée dans les rapports publics disponibles sur les sites www.amcra.be et www.afsca.be.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites internet de l'[AMCRA](http://www.amcra.be), de l'[AFSCA](http://www.afsca.be), de l'[AFMPS](http://www.afmps.be) et du [SPF SPSCAE](http://www.spf-spcae.be).